

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE  
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE Vte B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1912  
SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES  
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1912

# SCEAUX DES FAMILLES ANVERSOISES

AUX XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES.

---

PLANCHE VIII.

---

## I. VAN DEN WERVE.

---

L'histoire nous apprend les noms et nous initie aux fastes des familles patriciennes anversoises qui, à la fin du moyen-âge, jouèrent un rôle en vue dans l'antique cité scaldéenne. Elles se distinguèrent entre elles, comme partout ailleurs, par un blason particulier, blason dont les anciens sceaux nous ont conservé l'image. Ce fut en général au XIV<sup>e</sup> siècle qu'elles adoptèrent des armoiries spéciales, mais ce choix ne se fit pas en une fois, et au cours de ce siècle, et même au siècle suivant, on peut constater les variations successives et souvent importantes qu'elles subirent. Le particulier, à cette époque, avait toute liberté pour se composer un blason et pour le modifier à sa guise. Nous l'avons prouvé ailleurs (1). Ce sont

(1) FERNAND DONNET, *Les sceaux anversois particuliers aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.*

ces changements qui, pour l'histoire locale et pour celle des familles, ont une si grande importance, que nous voulons étudier brièvement ici.

Toutes les familles anversoises, qui florissaient au XIV<sup>e</sup> siècle et jouèrent un rôle prépondérant dans l'administration de la cité, sont, peut-on dire, aujourd'hui éteintes. Une seule s'est perpétuée jusqu'à nos jours, c'est celle des vanden Werve. Par son origine reculée, par l'influence dont ses membres jouirent au cours des siècles dans les divers domaines urbains, par la haute situation que nombre d'entre eux occupèrent, elle mérite, sans contredit, d'occuper la première place dans ces études.

\*  
\* \*

L'origine de la famille vanden Werve, ou comme la nomment les actes médiévaux, a Littore, n'est guère connue. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve son nom cité dans des actes authentiques, et vers la même époque, ses membres apparaissent déjà dans le magistrat anversois où ils remplissent des fonctions scabinales. Il est probable, comme le nom de Littore ou vanden Werve le fait prévoir, que c'est au sein de la primitive cité, au bord du fleuve, qu'ils prirent naissance et qu'ils se développèrent.

Cette origine reculée et la composition de leur blason, donnèrent lieu, plus tard, à la naissance d'une fable qui ne dut sa fortune qu'à l'imagination intéressée des généalogistes du XVII<sup>e</sup> siècle.

Comme le dit très bien le baron de Borrekens, au début de l'étude généalogique si exacte qu'il a consacrée à cette famille, en constatant l'ignorance dans laquelle on se trouve des motifs qui ont présidé au choix des pièces meublant leur blason : « Le silence des documents à ce sujet, donna lieu à la tradition qui fait descendre la famille vanden Werve de celle de Pierrepont... et par alliance de celle de Sanglier, des comtes de la Marche... Cette tradition ne peut guère remonter au de là du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, époque fertile en fables de ce genre. Il est à peine nécessaire de dire qu'elle est uniquement fondée sur des analogies d'armoiries (1). »

Dans le recueil généalogique que composa le secrétaire van Valckenisse et auquel collabora l'échevin François-Paulin van Brouckhoven (2), cette fable, comme tant d'autres, est affirmée et développée. Elle a été reprise sans discernement par nombre d'historiens locaux. L'un d'eux s'en est surtout fait l'écho, dans une publication consacrée aux premiers burgraves d'Anvers (3), et beaucoup d'autres l'ont fidèlement suivi. Dans leur blason, les burgraves portaient trois chevrons; les plus anciens sceaux des vanden Werve sont

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1872.

(2) Archives communales d'Anvers.

(3) P. GENARD, *De oudste burggraven van Antwerpen volgens een handschrift van A.-E. van Valckenisse*.

décorés des mêmes pièces. Cela suffisait pour établir une origine commune !

Or, nous l'avons déjà dit, à cette époque, il était fréquemment d'usage que les officiers de justice, échevins, vassaux, tenanciers, adoptaient l'un ou l'autre meuble héraldique de leur souverain, suzerain ou seigneur, ou de la ville qu'ils habitaient. C'est ainsi, que bon nombre de familles établies à Aerschot ou à Lierre, placèrent dans leur blason des fleurs de lis au pied coupé; celles de Bréda ou de Berg-op-Zoom adoptèrent les flanchis; celles de Bois-le-Duc et du Brabant Septentrional préférèrent les anilles.

A Anvers, beaucoup de familles ayant à se composer un blason, y placèrent les trois chevrons des burgraves, en variant les couleurs ou les métaux. Nous citerons les van Sompeke, les van Riede, les van Dorne, les vander Ryt, les van Tongherlo, les vander Elst, les Noyts, les Gheerde, les vander Byest, les van Wesele, et d'autres encore. On ne pourra pourtant pas prétendre que toutes ces lignées avaient une origine commune avec les Pierrepont, burgraves d'Anvers.

La charte octroyée, en 1355, par Jeanne et Wenceslas, stipulait que le magistrat d'Anvers serait composé de douze échevins et de six conseillers, choisis parmi les membres des dix plus anciennes familles de la ville. On ignore aujour-

d'hui quels étaient ces lignages privilégiés. Ne devrait-on pas les chercher parmi les familles, qui, à l'exemple des burgraves, portaient les trois chevrons dans leurs armoiries? Cette supposition serait au moins plus plausible que la fable inventée au XVII<sup>e</sup> siècle par Christyn et acceptée par nombre d'historiens modernes, affirmant l'existence à Anvers de sept lignages qui se distinguaient en portant dans leur blason une pièce échiquetée. Il suffit, en étudiant les seaux, de constater que cette pièce n'avait pas originellement fait partie de ces armoiries, pour être convaincu du peu de créance à ajouter à cette légende.

Quoi qu'il en soit, les anciens documents du XIV<sup>e</sup> siècle nous ont conservé les sceaux dont usèrent, à cette époque, les membres de la famille vanden Werve. Depuis lors, on peut suivre, en se basant sur ces indications irréfutables, les diverses transformations de leur blason familial. Celles-ci sont fort intéressantes. Nous nous proposons de les étudier ici succinctement et d'en fournir des reproductions, d'après les empreintes que nous possédons.

\*  
\* \*

Le blason primitif de la famille vanden Werve portait simplement trois chevrons. La plus ancienne empreinte de ce sceau que nous avons pu découvrir, est attachée à un acte de l'an-

née 1334. Ce sceau, de petit format, est circulaire ; il porte le blason de... à trois chevrons de... au lambel brochant de... Ce blason est entouré d'un encadrement polylobé ogival. Dans l'exergue se lit en petites capitales : + *Seghel · Fans · van · den · Werve*. Nous retrouvons la même empreinte attachée à d'autres actes de 1335, 1336 et 1337(1). I.

Ce Jean vanden Werve était échevin d'Anvers, et, comme l'indique le lambel, il était sans doute un cadet de sa famille. Le même sceau a encore servi à authentifier un acte de 1386. Il est cependant difficilement admissible qu'il ait appartenu au même personnage.

Des actes de 1337 nous ont conservé un autre sceau. Le blason incliné est écartelé : aux 1 et 4 de... aux trois chevrons de... ; aux 2 et 3 de... au sanglier passant de... L'écu sommé d'un casque fermé dont se détachent des lambrequins. L'état de conservation du sceau ne permet pas de distinguer si le casque était surmonté d'un cimier. C'est toutefois probable. Légende en caractères gothiques : *S. Jan van den Werve*. II.

La généalogie authentique suivie de la famille vanden Werve, n'a pu jusqu'ici, être reconstituée qu'à dater du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. A cette époque vivaient simultanément plusieurs

(1) Tous les actes dont il est question dans cette étude font partie pour la plupart des archives de la Cathédrale d'Anvers ; d'autres, des archives des hospices civils ; les sceaux décrits y sont encore attachés.

vanden Werve portant le prénom de Jean. Il est difficile de dire avec certitude si le Jean vanden Werve, dont il vient d'être question, est le même personnage qui scellait avec le sceau en 1335, ou bien quel était le lien de parenté qui les unissait.

Des actes de 1361 et de 1365 nous font connaître une nouvelle variété de sceau. C'est le blason primitif de . . . aux trois chevrons de . . . , sans brisure, ni cimier. L'encadrement polylobé constitue un fenestrage ogival élégant et très compliqué. La légende porte : *Sigillum · Nicholai · de · Littore. III.*

L'échevin Nicolas vanden Werve, qui avait épousé Jute N . . . , fut père d'un fils, Jean vanden Werve et de deux filles : Élisabeth femme de Herman Boechouts et Clémentine qui épousa Arnould Brulocht.

Dans son travail sur les « *Sceaux armoirés des Pays-Bas et des pays avoisinants* », J. Th. de Raadt décrit des variétés de sceaux de la famille vanden Werve datant de cette époque, mais dont nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire. Ce sont notamment celui de Jean vanden Werve, bourgeois d'Anvers en 1358, qui scellait de deux vilebrequins, 1 en chef à senestre, 1 en pointe ; au franc quartier chargé d'une tête de mouton, posée de front. Il ne nous est guère possible de nous expliquer pareil blason. Beaucoup plus admissible est celui de Rasse vanden Werve, également bourgeois d'Anvers à la même époque et qui



brisait ses armoiries en chargeant le premier chevron d'une étoile.

Dès 1354, Raymond vanden Werve utilisait un sceau écartelé en sens inverse de celui de Jean vanden Werve, c'est-à-dire qu'il portait : aux 1 et 4 de .. au sanglier passant de... ; aux 2 et 3, de... aux trois chevrons de. . Le blason inscrit dans un fenestrage ogival en forme d'écu. Légende † *Ramondi · de · Litto · re*. Nous retrouvons ce sceau encore appendu à des actes de 1362, 1363, IV.

A partir de 1377, et jusqu'en 1383, Jean vanden Werve emploie le même sceau. Toutefois la légende est modifiée, et porte en caractères gothiques : † *S · Johanis · de · Littore*.

Raymond vanden Werve fut échevin d'Anvers en 1343 à 1365. Il avait épousé Isabelle Tuclant. Jean vanden Werve était son fils aîné ; il mourut en 1389, après avoir rempli les fonctions d'échevin d'Anvers de 1361 à 1383, et celle de marguillier de l'église Notre-Dame.

Ce dernier eut, entre autres enfants, un fils, Nicolas vanden Werve, chevalier, seigneur d'Hovorst et de Vierseldyk, échevin d'Anvers de 1404 à 1408, puis bourgmestre, et qui mourut en 1431. Il adopta les mêmes armoiries que son père. Son sceau porte le blason incliné surmonté d'un casque à l'antique avec bourrelet. Cimier : une tête et col de sanglier de grandes proportions. Le bla-

son est inscrit dans un cadre allongé et quadrilobé, dont le fond est diapré. La légende en gothique porte : *S. Nicolai · va · de · Werve*. Nous trouvons ce sceau appendu à divers actes datant des années 1400 à 1405. V.

En 1408, nous rencontrons un sceau de facture beaucoup plus élégante. C'est celui de Jean vanden Werve. Le type du blason semble désormais bien arrêté. Le premier et le quatrième quartiers portent le sanglier, et les deux autres les chevrons. Comme ses parents, il adopta le cimier aux col et tête de sanglier, mais d'un modèle plus réduit. Pour la première fois apparaissent ici les tenants; ce sont un homme et une femme sauvages, nus. L'homme à dextre tient élevée une massue. La légende de ce sceau, en caractères gothiques, porte : *S. Jan · Vand · Werve · VI*.

Les mêmes écrivains, auxquels nous faisons allusion au début de cette étude, ont voulu arguer de la présence de ces tenants, qui à un certain moment, furent également adoptés pour soutenir le blason de la ville d'Anvers, pour découvrir une nouvelle preuve de la similitude d'origine des vanden Werve et des anciens burgraves d'Anvers. Il suffira de faire observer, que d'autres familles encore se servaient de tenants du même modèle, et que ce n'est qu'au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, et pendant un laps de temps peu étendu, qu'ils prirent place sur le sceau d'un membre de la famille vanden Werve.

Ce même sceau, que nous retrouvons encore en 1415 et 1416, appartenait probablement à un frère du chevalier Nicolas vanden Werve. Ce Jean vanden Werve, qui fut échevin d'Anvers en 1394, et mourut avant 1417, avait épousé Wilgaerde, ou, d'après d'autres actes, Élisabeth Aleyns.

Vers la même époque, apparaît un autre sceau utilisé également par un Jean vanden Werve, mais, comme il scelle encore un acte de 1424, il ne paraît pas possible de l'attribuer au même personnage. Les blasons, casque et cimier, sont identiques à ceux du sceau précédent, mais les tenants ont disparu. Un encadrement circulaire et polylobé entoure les armoiries. La légende porte : † S † Jan † van † den † Werve. VII.

Deux actes de 1421, nous permettent de renseigner un sceau des plus intéressants. Il porte le blason, en petit format : de... aux trois chevrons de... L'écu sommé d'un heaume à l'antique, et pour cimier, le même blason, de grandeur presque identique à l'écu principal, mais ayant le bord supérieur légèrement évasé et surmonté de cinq pals ou bâtons, dont la hauteur décroît successivement de dextre à senestre. L'encadrement est formé de quatre lobes qui séparent de petits angles aigus. La légende en caractères gothiques porte : S. *Jans van den Werve*. VIII.

Il faut probablement attribuer ce sceau à Jean

vanden Werve, fils du chevalier Nicolas vanden Werve, qui épousa Sapience van Ursele.

Le chevalier Nicolas vanden Werve, qui décéda en 1431, étant veuf de Marie van Duffel, s'était remarié en secondes noces avec Catherine van Wilre. Les enfants qu'il eut de cette seconde union, en souvenir de cette alliance, introduisirent dans leurs armoiries, celles de leur mère. C'est ainsi que son fils Nicolas vanden Werve, dit le jeune, qui mourut avant 1453, se fit graver un nouveau sceau, que nous trouvons appendu à plusieurs actes datant des années 1426 à 1438.

Il porte le blason incliné : de... aux trois chevrons de..., au franc quartier de Wilre, qui est : de... à la fasce de... au lion de... issant du bord inférieur de la fasce ; au lambel à trois pendants de... brochant sur le tout. Heaume à l'antique avec bourrelets et lambrequins. Cimier : une tête et col de sanglier. Tenants : à dextre un homme sauvage appuyé sur une massue, à senestre une damoiselle en costume de l'époque. Légende inscrite sur un liston dans le champ du sceau en caractères gothiques : *S. Claes vā den Werve. IX.*

Nicolas vanden Werve, le jeune, avait un frère, Guillaume vanden Werve, chevalier, qui fut échevin, puis bourgmestre d'Anvers, et mourut en 1460. Il adopta le même sceau que son frère, mais quoique plus jeune que lui, il ne brisa pas d'un lambel. Il fit aussi disparaître les tenants et rem-

plit le champ de rinceaux et de lambrequins. La légende porte : *S. Willem van den Werve*. Nous avons retrouvé ce sceau authentiquant des actes de 1442 à 1455. X.

En 1455 et 1457, nous trouvons identiquement le même sceau employé par Henri vanden Werve. Un examen attentif permet à peine de remarquer quelques légères modifications dans la position du heaume avec cimier et dans le dessin des lambrequins. La légende porte : *S. Henrici van den Werve*.

Cet Henri vanden Werve ne pouvait être qu'un neveu du précédent, fils de l'échevin Michel vanden Werve. Il remplit également les fonctions échevinales, et mourut en 1477, ayant été marié avec Marguerite Wymaer ou vander Wymaeren.

En 1460, Henri vanden Werve utilisa un sceau d'un modèle complètement différent. De proportions plus grandes, il portait un blason écartelé : aux 1 et 4 de... au sanglier passant de..., aux 2 et 3 de...aux 3 chevrons de..., chargé en cœur d'un écu de... au chevron de... accompagné de trois ..? Casque de profil. Bourrelets et lambrequins de. . Cimier : une tête et col de sanglier de l'écu. Légende : *S. Henrici vanden Werve* XI.

Dans ses « Sceaux armoriés », J. Th. de Raadt décrit aussi ce sceau, et dans les pièces qui meublent l'écu en cœur, il voit des étoiles ou des fleurs de lis. Nous croyons la première supposition exacte.

La gravure est si informe, qu'il est difficile de se prononcer à la vue, mais Henri vanden Werve, était fils de Catherine van den Moortere. Or, la famille de cette dernière portait de... au chevron de... accompagné de trois étoiles de... Il aura brisé son blason des armoiries maternelles, suivant l'exemple de son père et de ses oncles, qui avaient introduit dans leur blason un quartier aux armes de leur mère, Catherine van Wilre. Henri vanden Werve utilisait encore le même sceau en 1468 et 1475.

De 1463 à 1489 nous revenons aux armoiries régulières écartelées aux 1 et 4 au sanglier passant, et aux 2 et 3 aux trois chevrons. C'est Pierre vanden Werve qui les inscrit dans l'exergue de son sceau qui porte, en effet, en caractères gothiques : *S. Peeter · van · den · Werve*. Ce Pierre vanden Werve ne peut être que le fils de Nicolas vanden Werve et de Catherine Mickaert, qui épousa, en 1456, Catherine van Herbeys ou de Herbais.

Guillaume vanden Werve avait introduit dans son blason les armoiries des van Wilre. Son fils Adrien vanden Werve, qui fut échevin et bourgmestre d'Anvers, suivit son exemple, tout en modifiant quelque peu ces armoiries dont il fit disparaître la fasce. Son sceau portait en effet : de... aux trois chevrons de... au franc quartier de... au lion issant de... Cimier : tête et col de

sanglier. Légende : *S. Adriane van den Werve*. XII.

Par contre, son frère, l'échevin Rasse vanden Werve, qui mourut en 1519, scellait en 1491, en inscrivant dans son sceau le blason suivant : Écartelé aux 1 et 4 de... au sanglier passant de...; aux 2 et 3 de... aux trois chevrons de...; sur le tout : de... à la fasce de... au lion de... issant du bord inférieur de celle-ci. Légende : † S † Raes † vade † Werve † XIII.

A la même époque, attaché à des actes datant des années 1491 à 1495, nous voyons apparaître un type de sceau intéressant nouveau. Jean vanden Werve scellait en effet : de... aux trois sangliers de... posés 2 et 1; au lambel à trois pendants de... Casque de profil. Bourrelet et lambrequins de... Cimier : tête et col de sanglier. Légende : *S. Jan · vādē · Werve*. Il nous est difficile d'identifier ce Jean vanden Werve, à cette époque plusieurs membres de cette famille portant ce prénom. XIV.

Gérard vanden Werve adopta, en 1493, le même type de blason; toutefois, le lambel disparut, mais l'écu semble être chargé d'une bordure. Les lambrequins sont aussi plus fouillés et plus accusés. La légende porte : *S. Gheerds · vanden · Werve*.

Ce Gérard vanden Werve, qui fut créé chevalier en 1461 et mourut en 1534, avait rempli, à Anvers, les fonctions scabinales de 1490 à 1532. XV.

Dans les archives de la commune de Rumpst, nous avons retrouvé, attaché à un acte de 1535, le

sceau de Simon vanden Werve. Il est du même type, c'est-à-dire de... aux trois sangliers de... posés 2 et 1, chargé en cœur d'un écusson de... à la bande losangée de... qui est de van Coelput ou Coolputte. Légende : *S. Symon vanden Werve*. Simon vanden Werve, fils de Rasse, était, en effet, le petit-fils de Guillaume vanden Werve et de Catherine van Coelput.

Dans ses « Sceaux armoriés » J -Th. de Raadt a décrit quelques-uns des mêmes sceaux, mais dans celui de Gérard vanden Werve, il a vu trois porcs-épics au lieu de trois sangliers, et dans un autre exemplaire du même sceau, deux sangliers et un porc-épic. Inutile de faire observer, qu'il ne s'agit ici que de sangliers plus ou moins bien figurés par le graveur du sceau.

Nous venons de voir que Gérard vanden Werve, dès 1493, employait un sceau chargé de trois sangliers, mais avant cette époque, et notamment en 1491, il se servait encore d'un sceau identique à celui dont usa son père, Henri vanden Werve, c'est-à-dire : écartelé aux 1 et 4, aux sangliers; aux 2 et 3, aux trois chevrons, et en cœur à l'écu des van den Moirtere, avec la légende : *S. Gheerts vanden Werve*.

Ce même blason fut encore employé par Arnould van den Werve, frère d'Henri, qui, en 1466, fut amman d'Anvers; il s'en servit jusqu'en 1503. Toutefois, il y introduisit une modification importante :



il chargea le premier et le quatrième quartiers de trois sangliers posés 2 et 1. La légende de son sceau inscrite sur un listel, porte : *S. Aert vā dē Werve*. XVI.

Peu d'années plus tard, son neveu, Henri vanden Werve, seigneur de Gestel, fut le dernier qui brisa son écu du blason des vander Moertere. Toutefois, il en revint à la forme usitée, en ne plaçant qu'un sanglier dans les premier et quatrième quartiers. On lit en exergue : *Sigillu · Henrici · van den Werve*. XVII.

Nous voici arrivés au XVI<sup>e</sup> siècle. Dès lors le sceau des membres de la famille vanden Werve n'éprouva plus guère de variations bien marquantes. La principale fut l'inversion des quartiers.

Ainsi, en 1501 et 1502, Adrien vanden Werve, scellait : écartelé aux 1 et 4 de... aux trois chevrons de..., aux 2 et 3 de... au sanglier passant de... Légende : *S. Adriā · vā den Werve*. XVIII.

Depuis 1495, jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Jean vanden Werve employa le même blason dans son sceau, mais il le brisa d'un lambel à trois pendants. Légende : *S. Jan vādē Werve*. Un autre sceau appartenant également à un Jean vanden Werve, portant une légende identique, d'un dessin pareil au précédent, utilisé à la même époque, montre toutefois les armoiries écartelées, disposées en sens contraire et sans lambel.

Enfin, en 1510, nous trouvons un dernier exemple de sceau portant le blason écartelé : aux 1 et 4 aux trois chevrons et aux 2 et 3 au sanglier. Il fut utilisé par Martin vanden Werve, comme le démontre la légende : *S. Martien vanden Werve*. Ce Martin, également fils d'Henri vanden Werve, fut échevin d'Anvers et épousa Marie van Urssele. XIX.

Depuis lors, les armoiries qui figurèrent sur les sceaux des membres de la famille vanden Werve ne varièrent plus guère. Le type était définitivement arrêté, et depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, il se transmit jusqu'à nos jours. Toutefois, à mesure que se fixait et que se complétait le blason, les sceaux perdirent le type si artistique qu'ils avaient conservé, malgré leurs variations, pendant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

A titre d'exemple, nous donnons ici la reproduction du sceau qui fut employé, en 1536, par Guillaume vanden Werve et qui porte pour légende : *S. Wilhelmi de Werve*, XX, et de celui dont se servit, en 1601, Louis vanden Werve.

Sur ce dernier se lit la légende : *S. Ludovici vanden Werve*. Ils sont du type désormais admis *ne varietur*, c'est-à-dire : écartelé aux 1 et 4 à un sanglier passant et aux 2 et 3 à trois chevrons. XXI.

Mais plus récemment, une modification d'un autre genre s'est produite; pour des motifs que nous ne nous expliquons guère, la famille vanden Werve a abandonné la forme ancienne de son

nom, pour adopter celle de : van de Werve.

Au cours des siècles, divers titres furent concédés par les souverains à des membres de cette famille, tels ceux de vicomte d'Immerseel, accordé le 31 décembre 1686, par Charles VI à Guillaume van de Werve; de baron de Lichtaert et de Rielen, concédé le 17 novembre 1767, par Marie-Thérèse, à Charles van de Werve, et de comte de Vorsseleer, que cette souveraine octroya au même, le 24 août 1768; et enfin, de baron de Schilde que Philippe van de Werve obtint de la même impératrice par lettres patentes du 31 août 1768.

Quant aux armoiries de cette famille, elles ont été établies officiellement comme suit : Écartelé : au 1 et au 4 d'or au sanglier passant de sable; au 2 et au 3 de sable à trois chevrons d'argent. Cimier : une tête et col de sanglier de sable. Tenants : à dextre un homme sauvage armé de sa massue, à senestre, une femme sauvage armée d'un long bâton, le tout au naturel. Couronne de baron, à neuf perles, et de comte à treize perles, dont trois relevées, pour les titulaires.

De ce travail il résulte à l'évidence, comme nous l'avons déjà prouvé ailleurs, qu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les familles anversoises, au gré de leurs désirs ou des circonstances, adoptaient ou modifiaient leur blason. Si jusqu'ici nous n'avons trouvé aucun acte par lequel des membres de la famille vanden Werve notifiaient ces trans-

formations au magistrat, c'est peut-être parce que la plupart de ses membres remplirent des fonctions scabinales, et qu'ils se bornèrent à ce faire à sujet des communications verbales.

Quoi qu'il en soit, l'étude des sceaux de la plus ancienne famille anversoise, comme celle des autres familles qui lui furent contemporaines et qui sont aujourd'hui éteintes, démontre, que toutes les théories basées sur des similitudes d'armoiries ou des suppositions d'origine, n'ont d'autres auteurs que les généalogistes intéressés du XVII<sup>e</sup> siècle.

FERNAND DONNET.

---



SCEAUX ANVERSOIS.